

H.E. Ban Ki-moon
Secrétaire Général des Nations Unies
New York, NY 10017

USA

N/Réf. : NJ/GD/FC/C-0824/2015
Objet : lettre d'adhésion au Global Compact

Paris, le 22 septembre 2015

Honorable Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que LOXAM soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les Droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement. LOXAM fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP) décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion et, par la suite, annuellement en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès.

Cette COP contiendra trois éléments :

1. le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre) ;
2. une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
3. une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations.



Gérard DEPREZ
Président Directeur Général